

### REGLEMENT

#### **ARTICLE 1**

L'Entente Sportive de Genech, organise le **vendredi 21 avril 2017** un tournoi **catégorie Vétérans**. Il se déroulera **de 19h45 à 22h00**.

Ce rassemblement est étendu à 4 équipes, il se déroulera au Stade Municipal de Genech, stade synthétique.

#### **ARTICLE 2**

Chaque équipe pourra être composée de **10** joueurs vétérans, dont 2 remplaçants, avec possibilité d'aligner **2 joueurs Seniors de plus de 30 ans** par rencontre.

Chaque équipe se munira d'un ballon et de 2 jeux de maillots de couleurs différentes.

Chaque rencontre sera arbitrée par 1 licencié de l'E.S.G (joueurs séniors ou dirigeants). Les arbitres assistants seront mis à disposition par les équipes invitées.

#### **ARTICLE 3**

Les équipes se rencontrent sous forme de mini-championnat, soit 3 matches de 30 mn par équipe.

A l'issue de cette phase, un classement sera déterminé.

- |                          |                                |
|--------------------------|--------------------------------|
| ◆ match gagné = 3 points | ◆ match nul = 2 points         |
| ◆ match perdu = 1 point  | ◆ forfait = 0 point sans score |

Pour le classement, il sera tenu compte par ordre :

- 1 – le nombre de points
- 2 – le goal-average particulier
- 3 – le goal-average général
- 4 – le nombre de buts marqués
- 5 – le nombre de buts encaissés

En cas de nouvelle égalité, les équipes concernées seront départagées par des tirs au but.

La remise des récompenses aura lieu à la suite du classement final, chaque équipe participante sera récompensée.

#### **ARTICLE 4**

L'E.S.G décline toute responsabilité en cas d'accident, chaque joueur et dirigeant licencié à la L.N.F, sera couvert par l'assurance de la licence.

L'ESG décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets de valeur.

#### **ARTICLE 5**

Un programme indiquant les horaires et le lieu des rencontres sera envoyé à chaque club participant, il sera également affiché sur le lieu des rencontres et devra être respecté par chacune des équipes. Seul le comité pourra décider de reporter ou d'annuler une rencontre.

#### **ARTICLE 6**

Le comité organisateur se réserve le droit d'annuler le tournoi à tout instant qu'elle qu'en soit la raison (intempérie, par exemple).

Les équipes participantes en seront informées dans les plus brefs délais.

Fait à Genech, le 15/04/2017

Pour le comité organisateur  
Le président de l'E.S.G  
Marc VANHEULE